

**Courrier émis par le député de Gironde M. Poulliat le 30.01.20**  
**à l'attention des directrices et directeur d'école de la sixième circonscription de la Gironde**

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à remercier celles et ceux d'entre vous qui ont accepté notre invitation ou montré un intérêt pour l'échange que ma collègue Cécile Rilhac et moi nous vous proposons.

Soucieux des intérêts des directrices et directeurs d'école, j'ai entendu lors de nos rencontres passées les interrogations et les besoins d'amélioration de votre statut. Aussi, j'ai saisi l'occasion de vous présenter le plus en amont possible la proposition de loi de ma collègue afin de pouvoir la nourrir de vos remarques.

Aujourd'hui, certains enseignants, mélangeant tous les combats, ont appelé par voie de presse à manifester contre cette rencontre.

Je reçois sans distinction toutes les organisations syndicales et je suis en dialogue constant avec les enseignants et leur administration. Mais la volonté de ces « collectifs » n'est pas de nouer un dialogue mais bien d'instrumentaliser vos revendications à des fins moins nobles que l'intérêt général ou l'évolution de l'Education Nationale.

Je regrette cette vision clivante de la société et cette volonté de confrontation. Le progrès se construit dans le dialogue et l'écoute, j'en suis convaincu, ainsi que dans le respect des institutions républicaines que nous représentons vous et moi.

Il m'apparaît difficile de maintenir dans de bonnes conditions notre rencontre et je préfère l'annuler. Il n'est pas question de céder à l'intimidation ou à ceux qui conçoivent la démocratie comme la loi du plus fort, mais je souhaite par-dessus tout éviter tout affrontement ou implication directe entre enseignants.

Je vous proposerai une nouvelle date pour travailler sur ce sujet qui nous tient tous à cœur.  
Je reste bien évidemment à votre disposition et à votre écoute pour tout échange.

Bien cordialement,

**Eric POUILLIAT**

**Député de la Gironde**

*Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education*

## **Communiqué en réponse au député Monsieur Poulliat :**

Le 30 janvier 2020, un rassemblement, regroupant les collectifs de mobilisation contre le projet de réforme des retraites de Saint Médard en Jalles et de Mérignac, s'est tenu devant la permanence du député Monsieur Poulliat, alors qu'il appelait à une réunion de présentation de la loi sur le statut des directeurs-trices d'écoles par la député Madame Rilhac.

M. Poulliat s'est ému de ce rassemblement dans un communiqué adressé aux directeurs et directrices d'écoles.

Contrairement à ce qu'affirme M. Poulliat, il ne s'agissait pas de manifester contre cette rencontre, car nous ne mélangeons pas tous les combats, mais de marquer notre opposition à un projet de loi que son parti se prépare à voter. L'adoption d'une telle réforme des retraites aurait pour conséquence un recul du montant des pensions pour l'ensemble du monde du travail, et constituerait une attaque sans précédent contre les acquis sociaux obtenus par la mobilisation des travailleurs des générations qui nous ont précédées.

Bien que ne mélangeant pas tout, nous savons que l'amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices d'écoles passe avant tout par un temps de décharge abondé, une revalorisation salariale, un allègement conséquent des tâches qui leur sont demandées, et une aide administrative par des personnels pérennes et formés, sous statut de la fonction publique.

Nous pouvons douter de la volonté de ce gouvernement d'aller dans le sens de ces besoins revendiqués, lui qui supprima 23000 postes d'EVS qui apportaient une aide administrative au directeurs et directrices, alors que par ailleurs la député Madame Rilhac se focalisait l'année passée sur un statut hiérarchique, demande qui n'émane que de 11 % des directeurs et directrices.

Le rassemblement appelé par les collectifs de mobilisation a été une réussite, réunissant 50 personnes, enseignant.e.s des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, salarié.e.s du privé, retraité.e.s, syndiqués et non syndiqué.e.s.

Les droits démocratiques élémentaires consistent en ce que les mobilisations sociales puissent s'organiser et s'exprimer. C'est ce droit, que le député tente de discréditer dans son communiqué aux directeurs et directrices d'écoles. Les collectifs portent la revendication du retrait inconditionnel du projet de loi. Ils n'instrumentalisent en rien les valeurs et les revendications qu'ils défendent, ils sont le porte-voix d'une contestation légitime, majoritairement partagée et se saisissent de ce que devrait être une rencontre institutionnelle entre différentes parties pour s'exprimer.

Le député Poulliat crée du clivage là où il n'y en a pas, supposant des risques fictifs et fantasmés de confrontations entre enseignant.e.s, avec l'intention manifeste de faire croire à du danger là où il n'y en a pas.

S'il ne s'était pas défilé, il aurait pu constater que ce rassemblement était parfaitement détendu et déterminé dans ses formes d'expression pacifiques : prises de parole, chants et danses militants.

Nous dénonçons le cynisme de M. Poulliat, qui parle d'une « volonté de confrontation », alors que le gouvernement issu de son parti, réprime violemment la mobilisation sociale, que ce soit dans la rue ou dans les lycées mobilisés contre les E3C. Une démocratie où la loi du plus fort s'illustre par la violence policière peut se questionner sur sa nature.

Les progrès sociaux, au travers de l'histoire, ont été obtenus lorsque les travailleurs ont su lutter ensemble pour leurs droits. C'est ce que les collectifs de mobilisation veulent réussir.

Ils continueront à porter, de manière démocratique, la revendication de retrait du projet de loi de réforme des retraites.

Pour les collectifs de mobilisation  
de Saint Médard en Jalles et de Mérignac contre le projet de réforme des retraites.